AR Prefecture

082-248200057-20240528-20240532-AU Reçu le 28/05/2024

QUERCY CAUSSADAIS

Communate de Communes du Quercy Caussadais 264 Route de Treilhou 82300 CAUSSADE

<u>Objet</u>: action culturelle *Contes Jeune Public* qui a vocation à sensibiliser les enfants scolarisés en maternelle et non scolarisés (structures Petite enfance) au passage de l'oralité à la lecture/écriture par le conte.

DECISION n° 20240532

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et qui peuvent donc être passés sans formalités préalables ou selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT la qualité de l'offre des prestations du Conteur Boubacar NDIAYE, qui se dérouleront les 16, 17, 19, 20 septembre 2024, en 19 séances en médiathèques et écoles maternelles, sur 9 communes bénéficiaires: Caussade, Mirabel, Molières, Monteils, Montpezat-de-Quercy, Puylaroque, Réalville, Saint-Cirq et Septfonds;

CONSIDERANT la qualité de l'offre des prestations du Conteur Stanislas GARNIER, qui se dérouleront les 7, 8, 10, 11 octobre 2024, en 19 séances en médiathèques et écoles maternelles, sur 9 communes bénéficiaires : Caussade, Mirabel, Molières, Monteils, Montpezat-de-Quercy, Puylaroque, Réalville, Saint-Cirq et Septfonds ;

DECIDE

- D'ATTRIBUER la réalisation de cette action culturelle à l'association CRICAO (17 Place intérieure Saint-Cyprien 31300 TOULOUSE, SIRET N°434 904 744 00035) moyennant la somme de 2340 € TTC.
- D'ATTRIBUER la réalisation de cette action culturelle à l'association POPATEX (BP 70431, 31004 TOULOUSE CEDEX 6, SIRET N°453 215 527 00046) moyennant la somme de 1545,02 € HT + TVA (5,5%) soit 1630 € TTC.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires au règlement de ces actions culturelles sont inscrits au budget.

Fait à Caussade le 28/05/2024,

Monsieur Guy ROUZIES

Président de la Communauté de Communes